

# 6.2

## Réglementation et instructions générales

---

---

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

### 6.2.1 Consultation

#### Erratum

#### **Document de consultation 91-402 des Autorité canadiennes en valeurs mobilières – Dérivés : Référentiels centraux de données**

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées dans le *Document de consultation 91-402 des ACVM – Dérivés : Référentiels centraux de données*, qui a été publié dans la section 6.2.1 du bulletin du 24 juin 2011 (Vol. 8, n° 25).

Dans la version française du document, à la page 205 du bulletin, la première phrase du deuxième alinéa de la section 5. (*Conclusion*) aurait du se lire comme suit :

« Le Comité invite le public à lui faire part de ses commentaires sur les propositions présentées dans le présent document au plus tard le 12 septembre 2011. »

Dans la version anglaise du document, aux pages 210 et 216 du bulletin, l'abréviation « CPPS » doit être remplacée par « CPSS ». Également, à la page 234 du bulletin, la première phrase du deuxième alinéa de la section 5. (*Conclusion*) aurait du se lire comme suit :

« The Committee welcomes public comment on any proposal in this report and requests that comments be submitted by September 12, 2011. »

**Le 8 juillet 2011.**

### 6.2.2 Publication

#### Avis de publication

#### **Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription**

(Voir section 3.1 du présent bulletin)